



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mardi 6 juillet 1971

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

à 15 h 20

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 2 de l'ordre du jour :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale ( <i>suite</i> )	
Orateurs :	
M. Boerma (FAO) .....	13
M. Gorse (France) .....	14
M. Caranicas (Grèce) .....	17

*Président* : M. DRISS (Tunisie)

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (*suite*) [E/4942, E/4984, chap. III; E/5004, E/5005, E/5007, E/5009, E/5010, E/5016, E/C.2/726]

1. M. BOERMA (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) rappelle que la Stratégie du développement international pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement prévoit, au paragraphe 16, un taux d'accroissement annuel de la production agricole de 4 p. 100 pour les pays en voie de développement. Jusqu'ici, les résultats obtenus ne sont pas très encourageants. Non seulement la production alimentaire des pays en voie de développement n'a augmenté que d'environ 3 p. 100 en 1970, mais encore on a constaté de grandes disparités entre régions. En Asie et en Extrême-Orient, on peut estimer que la production a augmenté de 4 à 5 p. 100 — ce qui est nettement supérieur à l'accroissement démographique. En revanche, la production alimentaire a très peu augmenté en Afrique, et, de ce fait, son niveau par habitant a diminué. En Amérique latine, elle a augmenté un peu plus, mais à peine autant que la population.

2. La situation alimentaire mondiale reste donc décevante, et la FAO et le PAM reçoivent des demandes de secours alimentaire d'un grand nombre de pays, d'Afrique notamment. Lorsqu'on se souvient des espoirs que la "révolution verte" avait suscités il y a quelques années, on peut se demander ce qui s'est passé.

3. En premier lieu, on a trop considéré la révolution verte comme une panacée. Les variétés de céréales à rendement élevé qui avaient été introduites justifiaient un certain optimisme, mais il faut tenir compte des différences climatiques et des intrants matériels nécessaires : engrais, ouvrages d'irrigation, services d'appui. Surtout, un effort résolu était nécessaire de la part des autorités aussi bien que

des agriculteurs. Même dans les endroits où ces variétés ont le mieux réussi, les autres cultures n'ont pas progressé de la même manière, et parfois même elles ont régressé, parce que certains agriculteurs les avaient abandonnées. Un autre obstacle auquel la révolution verte s'est heurtée est le manque de moyens de recherche nécessaires pour adapter les nouvelles variétés aux conditions locales dans les pays en voie de développement. En fait, bien des pays manquent de ressources pour se lancer dans des programmes de culture de variétés à haut rendement. De plus, les aliments en question ne correspondent pas toujours aux goûts traditionnels dans de nombreux pays. Enfin, certains pays n'ont pas donné à la question un caractère d'urgence suffisant.

4. M. Boerma ne veut cependant pas sous-estimer les résultats de la révolution verte. Elle a permis à plusieurs pays de diminuer leurs importations de céréales; la consommation de blé et de riz par habitant a augmenté; les agriculteurs ont reçu une formation technique qui leur permet de mieux pratiquer d'autres cultures; et, surtout, on a pu constater que les agriculteurs des pays en voie de développement peuvent assimiler des méthodes techniques avancées.

5. Mais il faut maintenant un effort plus concerté pour intensifier la révolution verte. C'est dans cette intention que le CAC a créé un groupe technique de la révolution verte, dont les objectifs et les conclusions sont énoncés dans un rapport spécial [E/5012 (deuxième partie)] présenté au Conseil. Ce rapport a pour but de permettre aux gouvernements de mieux diriger la révolution verte, en leur donnant une vue d'ensemble des besoins et des possibilités qu'elle crée, et d'éclairer les pays fournisseurs d'aide agricole et les organismes des Nations Unies.

6. Pour fournir aux gouvernements l'assistance la plus efficace, ces organismes doivent coopérer plus étroitement. En particulier, des liens plus étroits sont nécessaires entre le CAC et le Conseil; il n'appartient pas au CAC de prendre des décisions en matière de politiques de développement, mais il peut contribuer grandement à leur formulation, en particulier lorsqu'il s'agit de questions intéressant beaucoup de secteurs différents.

7. Dans le contexte de la révolution verte, on peut attacher une grande importance à la création récente, sous les auspices de la BIRD, du PNUD et de la FAO, du Groupe consultatif pour un programme international de recherche agricole internationale, qui bénéficie de la participation de plusieurs gouvernements, de fondations privées de recherche et d'organismes et de banques régionales de développement. A la réunion du Groupe consultatif tenue en mai 1971, des contributions d'un montant annuel de 15 millions de dollars ont été annoncées pour aider les efforts de recherche agricole en faveur des pays en voie de développement. Le Groupe consultatif fournit un bon

exemple de coopération interorganisations dans ce domaine.

8. Quant au problème du déficit en protéines, traité dans le rapport spécial du CAC (*ibid.*, chap. II, sect. B) dont le Conseil est saisi, il doit être envisagé dans le cadre, non seulement des problèmes alimentaires dans le monde, mais de la question du développement en général.

9. Le Directeur général de la FAO souligne ensuite l'extrême complexité de la question controversée du commerce international des produits agricoles. Il mentionne à titre d'exemple le cas du riz : de 1964 à 1970, la production de riz s'est accrue de 4 p. 100 par an, et en particulier de très bons résultats ont été obtenus en Inde, en Indonésie, au Pakistan, au Moyen-Orient et en Afrique; or, pendant la même période, la part des pays en voie de développement dans les exportations mondiales de riz est tombée de 64 p. 100 à 45 p. 100. Sans vouloir indiquer toutes les raisons de cette situation, M. Boerma estime qu'il faut adopter un programme d'"ajustement international" entre producteurs de riz pour permettre aux pays en voie de développement exportateurs de retrouver leur place. En effet, dans l'agriculture comme dans les autres domaines, les nations du monde sont de plus en plus interdépendantes. Actuellement il existe ici des excédents, là des pénuries, qui déséquilibrent l'agriculture mondiale. Cela crée un danger pour les pays en voie de développement, mais aussi pour les pays développés. Pour y faire face, il faut que les pays élaborent des arrangements rationnels pour tenir compte mutuellement de leurs politiques en matière de production et de commerce. Ce processus doit être engagé au niveau mondial. A ce sujet, M. Boerma met en garde contre le caractère exclusif que pourraient prendre certaines associations régionales comme la Communauté économique européenne, qui vient d'être élargie. Dans ce processus d'ajustement international, la FAO peut jouer un rôle clef, en collaboration étroite avec le GATT, la CNUCED et d'autres organes intéressés. M. Boerma a proposé que cette question soit l'un des grands thèmes de la Conférence de la FAO en 1973.

10. Le Directeur général de la FAO expose ensuite brièvement quelques aspects de la coopération entre la FAO et l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies. Les relations de travail avec le PNUD sont très satisfaisantes, et M. Boerma se félicite de la conclusion d'un accord sur les conseillers agricoles principaux/représentants de la FAO dans les pays, qui seront recrutés par la FAO et relèveront d'elle, tout en bénéficiant de l'appui du PNUD et en travaillant conformément aux directives des représentants résidents. Le PNUD va dorénavant prendre à sa charge les deux tiers du coût de ce programme, au lieu de la moitié.

11. Dans le domaine de l'environnement, M. Boerma souhaite un effort intégré des organismes des Nations Unies concernés: la FAO, pour sa part, s'occupe de nombreux aspects de la question intéressant l'agriculture, la sylviculture et les pêcheries. M. Boerma se félicite à ce sujet de la manière dont progressent les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui se tiendra à Stockholm en 1972.

12. Le Directeur général de la FAO souligne enfin la nécessité de la réforme agraire. Les structures agricoles désuètes qui subsistent dans de nombreux pays ne permettront jamais de réaliser les progrès agricoles souhaités. En collaboration avec l'ONU et l'OIT, la FAO a créé le Comité spécial sur la réforme agraire, dont le rapport sera présenté à la Conférence de la FAO à sa prochaine session.

13. M. Boerma conclut en soulignant que la coopération accrue qu'il préconise entre gouvernements et organismes des Nations Unies doit être orientée vers l'action. Depuis qu'il est Directeur général de la FAO, il accorde la première priorité aux efforts faits pour lui donner cette orientation. En effet, il ne faut pas que le monde, et en particulier les pays en voie de développement, constatent que les propositions avancées par les organismes internationaux ne sont pas suivies de réalisations. Si ces organismes ne vont pas aujourd'hui le plus loin possible dans la voie de l'action, alors il est à craindre que tous leurs efforts ne se révèlent vains.

14. Pour M. GORSE (France), le problème qui est soumis au Conseil économique et social au titre de l'examen général de la politique économique et sociale internationale tient au fait que, d'une part, la situation économique des nations industrialisées se caractérise par une inflation persistante et que, d'autre part, les pays en voie de développement enregistrent une croissance économique trop lente due à l'insuffisance de l'épargne intérieure et de l'aide extérieure.

15. Cet examen annuel est, à son avis, la grande raison d'être du Conseil, et il est d'autant plus utile que la concertation internationale n'a pas réussi à dénouer les crises qui se sont produites depuis la quarante-neuvième session du Conseil. Certes, il existe des organisations spécialisées ou régionales mieux outillées pour résoudre toutes les difficultés qui surgissent dans les relations économiques internationales, mais le Conseil reste, avec l'Assemblée générale, le seul organe vraiment universel où les pays développés et les pays moins avancés étudient en commun l'ensemble des problèmes du développement.

16. Il ne suffit pas d'analyser périodiquement les éléments de la situation économique mondiale; cette tâche ne peut avoir de sens que si les méthodes et les structures du Conseil économique et social sont adaptées aux besoins présents de la communauté internationale. Il y a donc lieu d'examiner la place qu'il convient de donner au Conseil au sein de l'Organisation et les moyens qu'il faut mettre à sa disposition pour lui permettre d'assumer pleinement ses responsabilités.

17. Toute réforme des méthodes et des structures du Conseil économique et social n'est possible, de l'avis de la délégation française, que si tous les États Membres conçoivent de la même façon le rôle du Conseil au sein des Nations Unies. Le Conseil est, en vertu de la Charte, l'organe central où sont examinés les problèmes généraux relevant de la coopération internationale en matière économique et sociale, ainsi que les activités des institutions rattachées au système des Nations Unies. En fait, depuis plusieurs années, son rôle s'est progressivement amenuisé du fait, notamment, de la création d'organes nouveaux comme

la CNUCED et l'ONUDI, création qui, si elle répond à un besoin précis, ne peut cependant pas faire oublier qu'une conception globale du développement est nécessaire si l'on veut que les Nations Unies participent vraiment à l'harmonisation des politiques économiques nationales. Par exemple, pour ce qui est de l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et de l'examen des aspects multiples de l'application de la science et de la technique au développement, le Conseil économique et social est le seul organe qui puisse s'acquitter de ces tâches sous la responsabilité de l'Assemblée générale. Le fait que sa composition soit limitée ne lui enlève pas son caractère démocratique puisque chaque Etat Membre peut en faire partie à tour de rôle; la principale condition à remplir pour qu'il jouisse de la confiance des Etats Membres est qu'il représente, aussi largement que possible, la communauté internationale.

18. Or, c'est précisément le caractère représentatif du Conseil qui est mis en cause. Le fait n'est pas sans précédent, puisqu'il a été jugé utile dans le passé de donner à certains organes subsidiaires une composition plus large que celle du Conseil et que l'on pense faire de même pour des organes nouveaux dont la création est envisagée. La délégation française estime qu'il s'agit là d'une question délicate, car elle ne peut être réglée sans une modification de la Charte. Il est permis de penser en effet que l'instrument juridique sur lequel repose toute la vie de l'Organisation des Nations Unies devrait rester à l'abri des changements fréquents qui caractérisent les relations internationales. Le souci de respecter son intégrité ne doit cependant pas exclure toute modification qui se révélerait indispensable, et la délégation française n'a pas encore arrêté définitivement sa position en ce qui concerne une nouvelle modification de la composition du Conseil. Elle est consciente de la nécessité d'assurer une représentation adéquate des pays en voie de développement au sein du Conseil, mais elle souhaite que les recommandations qui seront faites à l'Assemblée générale tiennent compte de la nécessité de maintenir une certaine stabilité et continuité.

19. Puisqu'il existe un problème et qu'il faut étudier les moyens de le résoudre, la délégation française tient à indiquer qu'elle demeure favorable à la création immédiate, sous le contrôle du Conseil économique et social, de deux comités techniques, dont l'un serait chargé de l'évaluation de la deuxième Décennie du développement et l'autre de l'étude des problèmes concernant l'application de la science et de la technique au développement. Ces comités devraient, à son avis, comprendre un nombre de membres supérieur à celui du Conseil économique et social. En ce qui concerne l'élargissement du Conseil lui-même, la délégation française est prête à participer à toutes discussions à ce sujet, mais ces discussions devront rester strictement limitées au cas du Conseil et ne sauraient servir de précédent dans d'autres enceintes.

20. Par ailleurs, le Conseil pourrait adopter à sa présente session un certain nombre de mesures moins ambitieuses visant à améliorer ses méthodes de travail. La délégation française pense qu'il conviendrait notamment de concentrer les délibérations du Conseil sur les problèmes véritablement

importants et d'éviter de répéter inutilement les débats déjà intervenus au sein d'organes subsidiaires. Il conviendrait également de réexaminer la périodicité selon laquelle les différentes questions sont étudiées, car il est certain qu'un rythme annuel n'est pas justifié dans tous les cas; on pourrait ainsi alléger sensiblement l'ordre du jour de chaque session et faciliter en conséquence le travail du Secrétariat pour la préparation des réunions. A cet égard, en effet, la situation est loin d'être satisfaisante: à chaque session, une partie importante des documents est publiée trop tardivement pour que les gouvernements puissent véritablement les étudier; en outre, les traductions des documents, qui sont, le plus souvent, rédigés en anglais, sont distribuées avec un décalage important. Cette situation, qui entrave le bon fonctionnement du Conseil et va à l'encontre des règles qui régissent l'Organisation, n'est cependant pas inéluctable, comme le montre l'exemple de plusieurs organismes internationaux.

21. Tel est le sens dans lequel la délégation française voudrait que les efforts soient poursuivis pour redonner au Conseil la place qu'il mérite et en faire véritablement un lieu de réflexion privilégié sur les problèmes économiques et sociaux qui se posent à l'ensemble de la communauté internationale.

22. Pour ce qui est de ces problèmes eux-mêmes, et tout d'abord de ceux qui concernent les pays industrialisés, on constate que l'année écoulée s'est caractérisée pour ces derniers par une reprise ou une accélération sensible de la croissance économique, due pour une large part à l'évolution positive de la conjoncture aux Etats-Unis. La France a participé également et en bonne place à cette expansion, puisque avec un taux de croissance de 6,1 p. 100 elle s'est située en 1970 au second rang des pays occidentaux. Les perspectives pour 1971 laissent prévoir un taux d'au moins 5,7 p. 100, ce qui correspondra à un rythme d'expansion très rapide, mais il est probable, cependant, que la nature de l'expansion sera différente. En effet, alors que pendant l'exercice écoulé la priorité a été donnée à la réduction des déséquilibres engendrés par les rajustements monétaires de la fin de 1969 et que la croissance a surtout porté sur les investissements et les exportations, en 1971 c'est vraisemblablement ce que les économistes appellent "la consommation des ménages" qui constituera le principal moteur de l'expansion.

23. La croissance accélérée qui, en 1970, a marqué l'économie de l'ensemble des pays industrialisés s'est malheureusement accompagnée d'une inflation généralisée et d'une grande instabilité de la situation monétaire internationale, facteurs dont l'interdépendance est démontrée par les événements récents. La concurrence désordonnée entre les divers groupes sociaux pour le partage du revenu national engendre une inflation par les coûts, que les gouvernements n'ont souvent pas la possibilité technique ou la volonté politique de maîtriser. De la divergence entre les évolutions ou les politiques conjoncturelles naissent des déséquilibres prononcés des balances des paiements. L'une des bases du système monétaire établi par les accords de Bretton Woods est la nécessité pour les nations de s'imposer les disciplines qu'appelle le rétablissement de l'équilibre de leurs balances des paiements, mais on constate aujourd'hui

que ces disciplines sont à la fois imparfaitement et inégalement respectées par les différents membres de la collectivité internationale. Aussi la délégation française appelle-t-elle l'attention du Conseil sur les dangers que comporterait pour les États Membres, qu'ils soient développés ou en voie de développement, la perpétuation de l'inflation et de l'instabilité des taux de change, qui, d'une part, fausse les décisions d'investissement et accroît l'incertitude de l'avenir et, partant, compromet la croissance économique tout en menaçant la justice sociale, d'autre part réveille la tentation du protectionnisme et risque d'engendrer à nouveau les méfaits du cloisonnement monétaire et du compartimentage des marchés, et enfin provoque une augmentation du coût des investissements et l'application de politiques de déflation qui rendent plus difficile le maintien d'un certain volume d'aide publique.

24. Les gouvernements doivent donc faire preuve sur le plan national de détermination et de courage pour établir de nouveaux modes de concertation entre les partenaires sociaux. De même, dans le domaine international, une concertation doit être établie de manière à obtenir des pays qui doivent résoudre un problème de balance des paiements l'auto-discipline, la renonciation à des pratiques perturbatrices de l'ordre monétaire et la maîtrise des mouvements de capitaux spéculatifs. La stabilité du système monétaire international est en effet nécessaire à tous, et les pays en voie de développement comme les pays développés ne pourraient que bénéficier de son rétablissement. Il serait enfin regrettable que la liberté des transactions courantes, commerciales et financières soit compromise par le refus d'imposer à des mouvements de capitaux largement artificiels les contrôles nécessaires, et sur ce point la délégation française partage pleinement l'avis du Directeur général du FMI (1774e séance).

25. A cette crise d'ordre financier et monétaire vient s'ajouter une crise psychologique et politique qui peut revêtir des aspects différents selon les pays mais semble procéder partout du même malaise fondamental. On se satisfait de moins en moins des objectifs quantitatifs de croissance, car c'est "la qualité de la vie" qui paraît menacée et, à mesure que s'élève le revenu moyen, des revendications nouvelles apparaissent qui sont malaisées à formuler comme à satisfaire, car elles portent moins sur les besoins traditionnels de l'individu que sur des aspirations plus vagues et plus collectives, comme la qualité de l'environnement ou la nature même du travail. Il apparaît donc que l'expansion économique, lorsqu'elle a atteint un certain stade, est pour ainsi dire remise en cause de l'intérieur, dans ses modalités et quelquefois dans son principe même, par ses principaux agents et bénéficiaires.

26. Mais il ne faut pas oublier que le plus grand nombre des pays du monde en sont pour l'instant à des stades plus modestes de la croissance. La responsabilité de leur développement leur incombe essentiellement, mais les pays industrialisés sont appelés à y participer, non seulement en apportant une aide financière et technique, mais aussi en facilitant l'expansion de leurs exportations. Cette expansion est en effet le meilleur moyen pour les pays en voie de développement d'obtenir des ressources nécessaires au financement du développement, et la France a été parmi les

premiers pays à proposer l'application de préférences généralisées aux produits originaires des pays en voie de développement.

27. Un autre aspect des relations commerciales revêt également beaucoup d'importance pour la délégation française : il s'agit de l'organisation du marché des grands produits de base. On sait que les résultats obtenus jusqu'ici ne sont pas très encourageants et que, pour de nombreux produits, aucun accord n'a pu être réalisé ou que l'application des accords existants eux-mêmes ne va pas sans poser de problèmes. Cette situation est très regrettable, et le Gouvernement français s'efforce constamment d'y trouver des solutions.

28. L'aide est une autre façon de concourir aux progrès économique et social des pays en voie de développement. La France, qui dépasse largement l'objectif de 1 p. 100 du PNB pour l'aide aux pays en voie de développement, est préoccupée par la tendance au déclin ou à la stagnation qui marque les programmes de certains grands pays qui n'ont pas encore atteint cet objectif. Cette tendance est encore plus inquiétante si l'on considère la seule aide publique, qui ne dépend, elle, que de la volonté des gouvernements. Elle devrait être stabilisée à un niveau raisonnable de manière à fournir aux pays en voie de développement un flux de ressources relativement constant et prévisible leur permettant d'élaborer des plans de développement réalistes, mais en 1970 l'objectif prévu concernant la part de l'aide publique dans l'aide totale n'a pas été atteint, la France réussissant pour sa part à maintenir son effort en ce sens à 0,65 p. 100 du PNB malgré ses difficultés économiques et financières.

29. La qualité de l'aide est une source de préoccupation au même titre que son montant ou sa nature, et on constate que, dans bon nombre de pays sous-développés, se crée un vaste secteur tertiaire, public notamment, à côté d'une agriculture traditionnelle vouée à la stagnation. Cette orientation en faveur des services et aux dépens de l'industrie et de l'agriculture n'est pas très saine. La faiblesse du secteur productif est attribuée le plus souvent à une mauvaise division internationale du travail, mais on peut se demander si les pays en voie de développement accordent suffisamment d'attention aux emplois industriels. Dans certains d'entre eux, la part des dépenses d'éducation consacrée à la formation professionnelle et technique est très faible, et il faudrait peut-être concevoir une orientation nouvelle de la formation en général. On objectera sans doute que ces questions procèdent d'une vision incomplète de l'homme et de son développement, mais l'argument se retourne si l'on rappelle que la création par le travail de biens qui libèrent des servitudes naturelles les plus pesantes figure aussi au rang des aspirations humaines. Le Gouvernement français a toujours demandé que l'on insiste davantage sur les facteurs sociaux du développement et il estime que la Stratégie internationale du développement est de ce point de vue un peu insuffisante. Les objectifs sociaux sont certes difficiles à quantifier, mais même une approximation serait utile, car l'absence de politique sociale et notamment d'une politique de l'emploi finira par ruiner les fondements économiques de la coopération internationale.

30. M. Gorse rappelle enfin que le Gouvernement français vient de recevoir les conclusions d'un comité chargé de revoir les objectifs et les procédures de l'aide française aux pays en voie de développement. Il mentionne cette étude surtout pour montrer qu'un examen de conscience périodique n'est jamais inutile et que chacun devrait le faire pour ne pas rester prisonnier de sa propre routine. A cet égard, la délégation française estime qu'il y aurait intérêt à ce que les principaux pays développés fassent inscrire dans leur législation nationale les éléments déterminants de leur politique d'aide extérieure, ce qui permettrait de donner aux pays du tiers monde des indications précieuses sur les tendances futures de l'aide des pays industrialisés et les aiderait à planifier leur propre développement. C'est en effet de la volonté politique des Etats Membres de travailler ensemble au progrès économique et social de l'humanité que dépend le succès d'une entreprise qui est devenue, en quelque sorte, la raison d'être des Nations Unies.

31. M. CARANICAS (Grèce) fait observer, à propos du point 2 de l'ordre du jour, que l'*Etude sur l'économie mondiale, 1969-1970* (E/4942) traite de questions en rapport avec la mise en œuvre de la Stratégie internationale pour le développement, puisqu'elle est consacrée en majeure partie aux problèmes de méthodologie liés à l'évaluation des progrès des pays en voie de développement, à la détermination des moyens de combler certaines lacunes et insuffisances et à l'estimation des perspectives économiques mondiales dans la mesure où elles affectent le processus du développement. Ce document remarquable constitue en fait une première tentative pour établir un lien entre la situation économique mondiale et l'idée complexe du développement et donne une dimension nouvelle à la responsabilité collective de la communauté internationale vis-à-vis du développement économique des pays pauvres.

32. Il faut admettre que la Stratégie internationale pour le développement, telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale, n'est qu'un projet qui se ressent de l'insuffisance des données socio-économiques disponibles, du manque de statistiques comparables et d'indicateurs appropriés pour réaliser des comparaisons globales. L'introduction de l'*Etude sur l'économie mondiale* décrit fort bien la complexité et l'interdépendance des différents aspects du développement et souligne, une fois de plus, l'influence du contexte extérieur sur les politiques mises en œuvre par les pays en voie de développement.

33. Deux éléments clefs des disponibilités, à savoir les recettes d'exportation et les apports de capitaux, rendent les pays en voie de développement particulièrement sensibles à la situation et aux politiques des autres pays du monde. En 1970, ils ont pour la troisième année consécutive enregistré un accroissement de la production réelle et du volume des exportations, qui a été supérieur au chiffre moyen des 10 dernières années, mais cette tendance a été neutralisée par la détérioration des termes de l'échange. Après une brusque hausse en 1969, les prix à l'exportation ont en fait diminué vers la fin de 1970, tandis que les prix à l'importation augmentaient sous l'effet de l'inflation dans les pays industrialisés. En d'autres termes, l'évolution du commerce mondial a été encore déterminée en grande

partie par les variations cycliques de la demande et des importations des pays développés. Selon l'OCDE, il y aura peut-être, avant la fin de 1971, une certaine reprise de la demande mondiale de produits de base.

34. Il est certain que le commerce mondial a surtout été stimulé, au cours des dernières années, par la demande des pays d'Europe, du Japon et des Etats-Unis. D'après le rapport du Secrétaire général intitulé "Economie mondiale 1970-1971 : caractéristiques principales" (E/5036 et Add.1 à 3), l'année 1970 a été marquée par un ralentissement net et assez généralisé de l'économie mondiale. Ce fléchissement a atteint surtout l'industrie et, dans ce secteur, l'Amérique du Nord. Ce sont les mesures prises pour freiner la demande et, partant, combattre l'inflation, qui sont à l'origine du net ralentissement de la croissance, dont les effets se sont répercutés sur les pays en voie de développement.

35. Dans ce même rapport, le Secrétaire général fait observer que, ces dernières années, il y a eu une tendance nette à l'internationalisation de l'inflation et qu'il est devenu de plus en plus difficile de maintenir des flots de stabilité. Cela est vrai surtout pour les petits pays et notamment pour la Grèce qui, si elle est parvenue à un accroissement rapide du PNB ainsi qu'à une relative stabilité des prix, reste néanmoins fortement tributaire du commerce, des invisibles et d'un apport continu de capitaux. En 1970, les pressions externes se sont nettement accentuées et les prix des biens d'importation ont augmenté de 8,5 p. 100, ce qui a entraîné une hausse parallèle des prix à la consommation.

36. Il faut donc se féliciter de l'attention accordée aux problèmes de l'inflation dans l'*Etude sur l'économie mondiale, 1969-1970*, et dans le rapport sur les caractéristiques principales de l'économie mondiale, 1970-1971. Malheureusement, aucune solution conduisant à des politiques anti-inflationnistes efficaces n'y est proposée. Lorsque les gouvernements ont à choisir entre l'accroissement du chômage ou l'aggravation de l'inflation, c'est toujours cette dernière qui l'emporte, car on préfère l'expansion à la stagnation. Le risque de voir se produire simultanément l'inflation et la stagnation est devenu très réel, et on voit mal comment l'écartier sans adopter une politique des salaires ou une politique des revenus. Si la nécessité de telles politiques - sous une forme ou sous une autre - est de plus en plus généralement acceptée, leur adoption dans la pratique semble malheureusement de plus en plus difficile. L'inflation par les coûts, provenant du déséquilibre entre l'augmentation des salaires et avantages complémentaires et l'amélioration de la productivité, est maintenant indissociablement liée au processus inflationniste. Quant à l'inflation due au gonflement de la demande, si certains pays cherchent à la combattre par des mesures monétaires et fiscales, ils s'aperçoivent souvent que l'élimination de la demande excédentaire n'assure pas forcément le retour à des prix stables. Peut-être, comme il est suggéré dans le résumé de l'*Etude sur la situation économique de l'Europe en 1970* (E/5007), faudrait-il rechercher une explication internationale à l'étendue actuelle du phénomène inflationniste. Il a en effet été prouvé maintes et maintes fois que les salaires et les prix ne réagissent plus comme avant aux

variations de l'équilibre entre l'offre et la demande. Il est indispensable que les économistes trouvent des solutions au problème de l'inflation par les coûts, qui représente un obstacle majeur à la stabilité économique et qui ne peut plus être combattue efficacement par les mécanismes fiscaux ou monétaires. Il est nécessaire de compléter ceux-ci par une politique des revenus, dans un cadre à déterminer, compte tenu des expériences récentes dans ce domaine. Peut-être faudrait-il aussi étudier la question des institutions, si puissamment organisées dans les sociétés modernes.

37. Un autre problème qui touche pratiquement tous les pays développés à économie de marché est celui que posent les mouvements massifs de capitaux à court terme. Il n'est pas étonnant que la crise monétaire, qui a atteint son point culminant en mai 1971, ait conduit à la constatation que le système monétaire international élaboré à Bretton Woods il y a un quart de siècle est en train de s'effondrer et qu'il faut trouver quelque chose de nouveau. Le représentant de la Grèce n'est pas convaincu que ce soit le système monétaire lui-même qui soit en cause; il pense, comme le représentant de la France, qu'une meilleure coordination des politiques économiques et monétaires de l'Europe et des Etats-Unis, et peut-être davantage de discipline librement consentie, auraient permis d'éviter la crise. Comme l'a dit le Directeur général du FMI à la 1774<sup>e</sup> séance, le système monétaire international ne peut fonctionner que si tous les pays, et en tout cas tous les plus importants, y jouent pleinement leur rôle, c'est-à-dire s'ils s'emploient à maintenir ou rétablir l'équilibre des paiements internationaux, et s'ils considèrent attentivement les répercussions externes des mesures qu'ils peuvent adopter pour améliorer leur situation économique sur le plan interne — tout cela impliquant une coordination beaucoup plus poussée des politiques à l'échelon international. Il est vrai que les capitaux se déplacent aujourd'hui avec une facilité extraordinaire d'un pays à l'autre, provoquant des déséquilibres brusques sur le marché international de l'argent, et que les règles adoptées à Bretton Woods, qui laissaient aux gouvernements tous pouvoirs pour réglementer les courants de capitaux, ne permettent plus d'endiguer ces mouvements massifs de capitaux à court terme. Il est indispensable que les banques centrales se concertent. Or, d'une part, les banques centrales sont actuellement des institutions autonomes dont le champ d'action est limité par les frontières de leur pays et, d'autre part, les institutions financières internationales dépendent, pour toute intervention, de la bonne volonté de leurs membres, toute action d'envergure exigeant quasiment l'unanimité. Pourtant, la seule action efficace et rapide ne peut venir que d'une institution internationale reproduisant, à l'échelon supranational, la structure et les méthodes d'intervention des institutions nationales. Les obstacles de caractère politique qu'il faudrait vaincre pour parvenir à une telle coordination paraissent quasiment insurmontables, mais l'apparition des marchés de l'euro-dollar et des eurodevises et l'internationalisation des activités des intermédiaires financiers montrent que ce qui, il y a quelques années, aurait pu sembler une atteinte intolérable à la souveraineté nationale est en train de se produire dans les faits.

38. Ce n'est pas le marché de l'euro-dollar en lui-même qui est la cause des mouvements de capitaux. Il a rempli essentiellement une fonction d'intermédiaire. Les engagements bancaires libellés en monnaie autre que celle du pays de résidence des établissements bancaires sont passés de 44 milliards de dollars à la fin de 1969 à environ 57 milliards de dollars à la fin de 1970, l'élément "autres monnaies" se développant beaucoup plus vite que l'élément dollar. Des organisations comme le FMI et l'OCDE étudient actuellement la question de savoir s'il faut réglementer le marché des eurodevises ou influencer l'offre et la demande de fonds par des opérations officielles de prêts et d'emprunts sur ce marché. La question est essentiellement de savoir comment faire participer pleinement les pays développés à économie de marché au processus d'ajustement nécessaire. Il est toutefois intéressant de noter qu'au moment où les banques centrales européennes annoncent leur intention de cesser de fournir des dollars sur le marché européen, les banques des pays en voie de développement sont au contraire attirées par les rendements élevés sur ce marché.

39. A côté de ce phénomène de l'après-guerre qu'est le marché des eurodevises, on assiste à l'heure actuelle à une évolution peut-être encore plus intéressante : l'apparition des sociétés multinationales, avec tous les mouvements auxquels elles donnent lieu — mouvements non seulement des capitaux et des marchandises, mais aussi des facteurs de production, de la technologie et des méthodes de gestion. Si l'apparition de ces sociétés tend à accélérer la croissance économique, dans les pays en voie de développement comme dans les pays industrialisés, l'ampleur et la mobilité de leurs opérations entrent souvent en conflit avec les intérêts traditionnels des gouvernements, qui veulent préserver leur influence sur l'économie locale et craignent que le contrôle des activités de ces entreprises leur échappe. En outre, certains pays en voie de développement craignent que les investissements étrangers massifs n'influent de façon défavorable sur leur développement industriel en le rendant tributaire de décisions prises en dehors du pays. Ce fait est souligné dans le rapport du Comité de la planification du développement (voir E/4990, par. 116), qui se propose d'examiner plus avant ces problèmes et la possibilité d'un système de contrôle international. Il est évident que l'apparition de ces entreprises internationales constitue une tendance irréversible. Il ne serait pas réaliste de songer à les contrôler par le truchement d'une organisation internationale, mais on peut espérer, comme l'a déclaré le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales devant le vingt-troisième Congrès de la CCI, tenu à Vienne du 19 au 23 avril 1971, que le mouvement général de fusion des sociétés et de restructuration des grandes entreprises ne pourra se poursuivre encore longtemps sans que des efforts soient faits en vue de le soumettre à un minimum de réglementation internationale.

40. Si le représentant de la Grèce a insisté sur ces différents problèmes, c'est qu'ils contribuent à créer des déséquilibres entre les Etats et sont en grande partie la cause des nombreuses tensions et difficultés auxquelles sont soumises les économies des pays développés aussi bien que celles des pays en voie de développement. C'est à ces

problèmes et à ces déséquilibres que la Stratégie internationale du développement devra s'efforcer de porter remède. Mais il y a d'autres problèmes qui doivent retenir l'attention du Conseil, et l'un des plus importants est celui de l'énorme fardeau que représente la course aux armements. Dans les conclusions générales relatives aux mesures nationales et internationales à adopter en priorité pendant la deuxième Décennie du développement, qui sont énoncées dans l'introduction du *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1970*, il est dit notamment qu'une large part des ressources nécessaires pour une vaste augmentation de l'aide internationale pourrait être obtenue en réduisant considérablement les dépenses militaires, qui, même dans certains pays très riches, ont atteint des proportions presque ruineuses (voir E/5005, p. 15). Les chiffres publiés récemment par la presse internationale, à propos notamment d'une étude effectuée sous la direction du professeur Myrdal, sont tels qu'il n'est pas inexact de parler d'un "investissement colossal dans le génocide". Par comparaison, le montant des transferts nets de ressources vers les pays les moins développés tel qu'il est indiqué au tableau 58 de *l'Etude sur l'économie mondiale, 1969-1970*, est insignifiant. Voilà un excellent exemple de "l'ordre de priorités erroné" que le Secrétaire général dénonçait dans sa déclaration au Conseil et qu'il demandait au Conseil de rectifier pendant les années à venir (voir 1773e séance, par. 35). Il est difficile de voir à l'heure actuelle comment le Conseil pourrait contribuer à la solution de problèmes de caractère aussi politique et, de ce point de vue, la Stratégie internationale du développement apparaît terriblement inadéquate.

41. Suivant le conseil du Président (*ibid.*, par. 50), le représentant de la Grèce se propose de présenter quelques observations sur les points 3 a (Système d'évaluation générale des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement) et 17 (Mesures visant à améliorer l'organisation des travaux du Conseil) de l'ordre du jour, qu'il est en effet difficile de dissocier du point 2, au seuil de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. C'est au moment où l'on procédera pour la première fois à un examen et à une évaluation des objectifs et des politiques de la Stratégie internationale du développement, c'est-à-dire en 1973, que l'on pourra commencer à identifier les insuffisances, à en rechercher les causes et à ajuster les politiques et les objectifs. Ainsi pourra-t-on, au fur et à mesure du déroule-

ment de la Stratégie, relever l'objectif final. Certes, une évaluation générale, aux niveaux national, régional et international, ne sera possible qu'à la fin de la deuxième Décennie du développement, et la délégation grecque n'a pas l'intention de discuter au stade actuel des différentes façons d'envisager cette évaluation. D'ailleurs, le rapport du Secrétaire général sur le système d'évaluation en général et les vues des gouvernements sur la question fournissent une excellente analyse du problème et permettent de procéder à une comparaison utile des variantes possibles. En outre, le rapport du Comité de la planification du développement, celui du CAC [E/5012 (première partie)] et celui de la Commission du développement social (E/4984) fournissent une mine de renseignements sur les diverses dispositions que l'on pourrait prendre pour mettre sur pied un système d'évaluation adéquat. Il serait peut-être utile que, après les évaluations partielles auxquelles procéderont les gouvernements, les commissions économiques régionales, la CNUCED, l'ONUDI et les institutions spécialisées des Nations Unies, le Comité de la planification du développement soit chargé de cette question sur une base permanente; le Conseil économique et social devrait jouer dans ce processus un rôle de premier plan, étant entendu que la responsabilité finale de l'examen et de l'évaluation de l'ensemble des progrès réalisés incombera à l'Assemblée générale. Le Comité économique examinera en détail, pendant la deuxième semaine de la présente session, les méthodes les plus appropriées à cette fin, et la délégation grecque fera connaître alors son point de vue dans le détail. Dès maintenant, elle tient à souligner qu'il faudra faire preuve d'une grande souplesse et que toutes les décisions qu'il s'agisse de l'élargissement possible de la composition du Conseil ou de ses comités ou de la création d'un comité permanent pour l'application de la science et de la technique au développement devront recueillir l'approbation d'une très large majorité des membres du Conseil.

42. Quant aux mesures visant à améliorer l'organisation des travaux du Conseil, la délégation de la Grèce rappelle que ses vues figuraient déjà dans le projet de résolution révisé qu'elle avait présenté, conjointement avec la Nouvelle-Zélande, à la cinquantième session du Conseil (E/L.1408/Rev.1); elle est prête toutefois à collaborer avec toutes les délégations qui auraient des vues différentes, afin de trouver notamment le moyen de tenir compte des aspirations légitimes des pays en voie de développement.

La séance est levée à 17 heures.